

COMPTE - RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 14 JUIN 2021 à 18H30

Présents : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. CALMELS Daniel, Mme KONATE MARTIN Catherine, M. BELLOT Patrice, Mme BLONDEAU Isabelle, M. CARRASCO José, M. BONNETON André, Mme FRETE Thérèse, Mme PIENS Antonella, M. COPPIN Franck, M. LERICHE Bruno, M. LAMY Gérard, M. LANCIEN Yves, M. CANTRAINE Hervé, Mme TIRROLLOY Carole, Mme GONIN Sabrina, Mme COULON Nadège, Mme DOGIMONT Laurette, M. POTET Patrick, Mme GROSCAUX Marina, M. HARDY Gilles, Mme CHARLET Valérie.

Excusés : Mme BILLOIR Suzanne, Mme CARVALHO Michèle, M. GILLOT Jean-Pierre, M. CARON Joël jusqu'à 19h03.

Pouvoirs : Mme BILLOIR Suzanne à M. LERICHE Bruno, Mme CARVALHO Michèle à M. BELLOT Patrice, M. GILLOT Jean-Pierre à M. CALMELS Daniel, M. CARON Joël à M. LÉTOFFÉ Jean-Guy jusque 19H03.

Secrétaire de séance : Mme GONIN Sabrina.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à formuler ses remarques éventuelles sur le procès-verbal du conseil du 12 avril dernier. Aucune remarque n'étant relevée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'observer une minute de silence en hommage à Monsieur Claude DUPUIS, Maire-délégué de la Commune de 1977 à 1983, décédé le 21 avril dernier.

Décisions prises en vertu des délégations données à M. le Maire par le Conseil Municipal du 08/06/2020 :

N° DIA	Propriétaire	Parcelle concernée	Superficie m ²
2021-049	Mr MORAIS SARMENTO	AD 576	459 m ²
2021-050	Rhodia Chimie	AM 51 a	45 m ²
		AM 51 c	178 m ²
2021-051	Consorts LEDER	AD 580	990 m ²
2021-052	Mr BOUTELLE et Mme LEDOUX	AJ 41	1 107 m ²
2021-053	Consorts RONGIER	AD 112	448 m ²
2021-054	Consorts POLLIN	AI 208	491 m ²
2021-055	Mme KLEIN	AD 88	252 m ²
2021-056	Mr SIRY	AD 136	355 m ²
2021-057	Mr KORENJAK	AK 106	741 m ²
2021-058	Consorts AUBIER	BI 24	1 092 m ²
2021-059	Consorts AUBIER	BF 42	1 000 m ²
2021-060	Mr et Mme CLAIRON	AK 59	572 m ²
2021-061	Consorts FLANDRIN	AI 58	1 660 m ²
2021-062	Mme CALDEFIE	AI 95	605 m ²
2021-063	Mr et Mme AUGUSTO DE JESUS	AI 11	561 m ²
2021-064	SCI ABAP FONCIER	AI 114	84 m ²
		AI 201	72 m ²
		AI 199	167 m ²
2021-065	Mme DROZDZYNSKA	AI 287	729 m ²
2021-066	SCI ABAP FONCIER	AI 114	84 m ²
		AI 201	72 m ²
		AI 199 (1/8 ème en pleine propriété)	167 m ²

I – FINANCES / EMPLOI
Rapporteur : Mme BALITOUT

PERSONNEL

1 – Création de poste : Adjoint Technique – Délib n° 2021-071

Afin de venir renforcer les effectifs aux Services Techniques, il est proposé de créer un poste d'Adjoint Technique à compter du 1er juillet 2021, à raison de 35.00 h par semaine.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

2 – Création d'emplois permanents pour un poste de Directeur des Ressources Humaines - Délib n° 2021-072

Il est proposé de créer à compter du 1^{er} juillet 2021, un emploi d'Attaché permanent à temps complet à 35.00h hebdomadaire et un emploi de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe permanent à temps complet à 35.00h hebdomadaire pour assurer la Direction des Ressources Humaines.

Un appel à candidatures va être lancé en vue du recrutement d'un fonctionnaire.

Dans l'hypothèse où aucun fonctionnaire n'aurait pu être recruté soit au titre de sa mobilité, soit parmi les lauréats du concours, il est proposé de recruter un agent contractuel.

Le contrat de travail sera alors conclu pour une durée déterminée de 3 ans renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans. Si à l'issue de cette durée de 6 ans le contrat est reconduit, il l'est par décision expresse et pour une durée indéterminée.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

3 – Création d'emplois permanents pour un poste de Juriste en charge de la commande publique et des instances - Délib n° 2021-073

Il est proposé de créer à compter du 1^{er} juillet 2021, un emploi de Rédacteur à temps complet à 35.00h hebdomadaire, un emploi de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe à temps complet à 35.00h hebdomadaire et un emploi de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe à temps complet à 35.00h hebdomadaire pour assurer le poste de Juriste en charge de la commande publique et des instances.

Un appel à candidatures va être lancé en vue du recrutement d'un fonctionnaire.

Dans l'hypothèse où aucun fonctionnaire n'aurait pu être recruté soit au titre de sa mobilité, soit parmi les lauréats du concours, il est proposé de recruter un agent contractuel.

Le contrat de travail sera alors conclu pour une durée déterminée de 3 ans renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans. Si à l'issue de cette durée de 6 ans le contrat est reconduit, il l'est par décision expresse et pour une durée indéterminée.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

4 – Recrutement de 4 adjoints techniques saisonniers - Délib n° 2021-074

Dans le but de renforcer les effectifs des services techniques durant la période estivale 2021 pour l'entretien des espaces verts et des bâtiments, il est proposé de recruter par voie contractuelle 4 Adjointes Techniques à temps complet.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

5 – Augmentation de temps d'emploi - Délib n° 2021-075

Il est proposé d'augmenter le temps de travail d'un agent du Service Administratif à compter du 1^{er} août 2021 par la création/suppression de postes. Considérant que cet agent a donné toute satisfaction durant sa période de stage, il sera titularisé à cette même date.

- Création de poste :
- 1 poste d'Adjoint Administratif Territorial à 35,00 h / semaine

- Suppression de poste :
- 1 poste d'Adjoint Administratif Territorial à 17,50 h / semaine

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

6 - Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (I.H.T.S) - Délib n° 2021-076

Afin de se mettre en conformité avec les textes en vigueur, et conformément à la demande du Trésorier, il est proposé d'annuler les délibérations 2010-76 en date 28 juin 2010 et 2015-020 en date du 16 février 2015 et de les remplacer par celle-ci :

- D'instituer selon les modalités suivantes et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

FILIERE	GRADE
ADMINISTRATIVE	- Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe - Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe - Rédacteur - Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe - Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe - Adjoint administratif
ANIMATION	- Animateur principal de 1 ^{ère} classe - Animateur principal de 2 ^{ème} classe - Animateur - Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe - Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe - Adjoint d'animation
CULTURELLE	- Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe - Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe - Assistant de conservation - Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe - Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe - Adjoint du patrimoine
MEDICO-SOCIALE	- Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle - Educateur de jeunes enfants - Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle - Assistant socio-éducatif - Auxiliaire de puériculture principale de 1 ^{ère} classe - Auxiliaire de puériculture principale de 2 ^{ème} classe - Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ère} classe - Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe

POLICE MUNICIPALE	<ul style="list-style-type: none"> - Chef de service de police municipale principal de 1^{ère} classe - Chef de service de police municipale principal de 2^{ème} classe - Chef de service de police municipale - Chef de police municipale - Brigadier-chef principal - Brigadier
TECHNIQUE	<ul style="list-style-type: none"> - Technicien principal de 1^{ère} classe - Technicien principal de 2^{ème} classe - Technicien - Agent de maîtrise principal - Agent de maîtrise - Adjoint technique principal de 1^{ère} classe - Adjoint technique principal de 2^{ème} classe - Adjoint technique

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale ou le chef de service et selon les dispositions du n° 2002-60 du 14 janvier 2002.

La rémunération de ces travaux supplémentaires est subordonnée à la mise en place de moyen de contrôle (moyen de contrôle automatisé – décompte déclaratif). Le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent.

Lorsque les circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée, le contingent mensuel peut être dépassé sur décision du chef de service qui en informe immédiatement les représentants du personnel du Comité Technique. A titre exceptionnel, des dérogations peuvent être accordées après consultation dudit Comité, pour certaines fonctions. Pour les agents à temps non complet, les IHTS sont calculés selon le taux horaire de l'agent dans la limite des 35 heures. Au-delà, elles sont calculées selon la procédure normale décrite dans le décret n° 2002-60.

- D'étendre le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires aux agents contractuels de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence ainsi qu'aux contractuels de droit privé.
- Le paiement des indemnités sera effectué selon une périodicité mensuelle.
- Les indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

7 - Mise à jour du tableau des effectifs - Délib n° 2021-077

En raison des créations et suppressions de postes il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs par grade. A compter du 1^{er} août 2021, le tableau des emplois sera donc modifié comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS PAR GRADE A COMPTER DU 01/08/2021		
AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES		
Désignation du grade	Nb de postes	Temps d'emploi
FILIÈRE ADMINISTRATIVE		
Directeur Général des Services Emploi fonctionnel	1	35 h
Attaché	3	35 h dont 2 non pourvu
Rédacteur Principal 1ère classe	4	35 h dont 2 non pourvu
Rédacteur Principal 2ème classe	1	non pourvu
Rédacteur	2	35 h dont 1 non pourvu
Adjoint Administratif principal 1ère classe	2	35 h
Adjoint Administratif principal 2ème classe	6	35 h
Adjoint Administratif	1	35 h
FILIÈRE TECHNIQUE		
Ingénieur	1	35 h non pourvu
Technicien principal 2ème classe	1	35 h non pourvu
Technicien	1	35 h non pourvu
Agent de Maîtrise principal	6	35 h dont 1 non pourvu
Agent de Maîtrise	3	35 h dont 1 non pourvu
Adjoint Technique Principal 1ère classe	1	30 h
Adjoint Technique Principal 2ème classe	5	35 h dont 1 non pourvu
	1	30 h
	1	28,67 h
	2	26,27 h
	1	25,00 h
	1	21,30 h
	1	20 h
Adjoint Technique	16	35 h dont 1 TP et 1 non pourvu
	1	33,84 h
	1	30 h
	1	26,72 h
	1	26,27 h
	1	25,10 h
	1	23,53 h
	1	22,50 h
	1	21,73 h
	1	21 h non pourvu
	1	20 h
	1	19,45 h
	1	16,03 h non pourvu
	1	14,45 h
	1	9,27 h
1	6,27 h	
2	3,67 h	
FILIÈRE CULTURELLE		
Bibliothécaire	1	35 h non pourvu
Adjoint du Patrimoine Principal 1ère classe	2	35 h
Adjoint du Patrimoine	2	35 h
FILIÈRE SOCIALE		
Éducateur de Jeunes Enfants	1	35 h
Assistant Socio-Educatif de classe exceptionnelle	1	28 h
Auxiliaire de Puériculture Principal 1ère classe	1	35 h
Auxiliaire de Puériculture Principal 2ème classe	3	35 h dont 2 non pourvus
ATSEM Principal 2ème classe	1	35 h
FILIÈRE POLICE MUNICIPALE		
Chef de Service Principal 1ère classe	1	35 h
Brigadier Chef Principal	2	35 h
FILIÈRE ANIMATION		
Animateur Principal 1ère classe	1	35 h
Animateur Principal 2ème classe	1	35 h à TP
Adjoint d'Animation Principal 2ème classe	4	35 h
Adjoint d'Animation	3	35 h
	102	(dont 18 non pourvus)

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

FINANCES

8 - Avenant bail maison médicale – HILARICUS Miguella - Délib n° 2021-078

Mme HILARICUS Miguella loue actuellement un cabinet dans la maison médicale située ZAC de la Grérie pour son activité d'infirmière. Elle souhaiterait partager ce local avec un confrère.

Il est proposé d'ajouter le nom de son confrère sur le bail dès que celui-ci pourra s'installer. Le loyer reste inchangé et sera partagé entre les deux professionnels.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

9 - Bail 489 ZAC de la Grérie – Délib n° 2021-079

Mme DESMAREST Estelle loue actuellement le local situé au 57 place de la République pour son activité de kinésithérapeute. Elle souhaiterait s'associer avec un confrère, mais le local ne le permet pas.

La Commune a acquis récemment le bâtiment situé au 489 ZAC de la Grérie, à proximité de la maison médicale. Celui-ci après travaux pourrait accueillir les kinésithérapeutes.

Il est proposé d'autoriser M. le Maire à louer le local situé 489 ZAC de la Grérie dès que cela sera possible. Le loyer estimé pour 147 m² est de 16 299,36 € par an, soit 1 358,28 € par mois.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

10 - Avenant bail 316 Rue de Paris - Délib n° 2021-080

Deux points concernant le bail de Mme BLONDEAU Isabelle nécessitent des modifications.

Tout d'abord, Mme BLONDEAU Isabelle, loue un local d'habitation situé au 316 rue de Paris. Celui-ci au départ du bail comprenait un garage. Avec son accord il est actuellement utilisé par la police municipale.

La composition du logement n'étant pas inscrite dans le bail, Il est proposé d'ajouter les aménagements suivants : un rez-de-chaussée comprenant un hall d'entrée, un wc, une salle de bain et un escalier pour accéder à l'étage ; un étage comprenant un séjour, un couloir, trois chambres et une cuisine ; et un grenier non aménageable.

Enfin, Mme Blondeau Isabelle verse en plus de son loyer, un forfait de 50 € pour les charges mensuelles concernant les consommations d'eau et de gaz. Le bail ne prévoit pas de révision.

Il est proposé de réviser le forfait des charges mensuelles dans la même proportion que le loyer. Cette révision sera effectuée à la même date que celle du loyer.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

11 - Indemnités pour frais de déplacement piégeur - Délib n° 2021-081

Suite au développement incontrôlé de la population de pigeons sur le site de l'ancienne société SECO-Fertilisants, Monsieur le Maire a autorisé le piégeage de ces animaux par arrêté 2019-170 du 22 octobre 2019.

Le piégeage est bénévole, mais il est possible d'indemniser le piégeur pour ces frais de déplacement.

Lors du Conseil Municipal du 10 décembre 2019, considérant que le piégeur habite Dreslincourt et qu'il effectue de nombreux aller-retour sur le site, il a été décidé de verser une indemnité kilométrique de 0.41€ du km (tarif utilisé pour les agents en déplacement). Le Conseil Municipal a décidé également de lui rembourser les fournitures d'appâts et de grain sur présentation d'une facture.

Il est encore nécessaire de réguler la population de pigeons. Il est donc proposé de renouveler l'indemnisation du piégeur jusqu'au terme de sa mission.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

12 - Demande de subvention pour l'achat d'un véhicule de police municipale au Conseil Départemental de l'Oise - Délib n° 2021-082

Le Conseil Municipal du 12 avril 2021 a autorisé le lancement du marché pour l'acquisition de véhicules communaux, dont un pour le service de la Police Municipale.

Le Conseil Départemental peut accorder une subvention de 50 % du prix d'achat d'un véhicule de police municipale dans la limite de 20 000 € HT de dépense éligible par véhicule.

Il est donc proposé d'autoriser M. le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental. Le plan de financement sera le suivant :

Coût Prévisionnel d'acquisition du véhicule avec équipement	30 000,00 €
Subvention Département 50%	10 000,00 €
Participation Communale	20 000,00 €

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

13 - Compétence transport convention avec la CC2V - Délib n° 2021-083

Le 12 avril dernier, le Conseil Municipal s'est prononcé par délibération n°2021-026 en faveur de la prise de compétence « Organisation de la mobilité » par la Communauté de Communes des Deux Vallées. Il a été précisé qu'une convention serait établie entre la Commune et la CC2V pour déléguer à la Commune l'organisation et la gestion du service transport scolaire.

Il convient d'autoriser M. le Maire à signer cette dernière.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

14 - Convention CC2V entretien desserte - Délib n° 2021-084

Il est proposé d'établir une convention avec la Communauté de Communes des Deux Vallées pour l'entretien de la desserte industrielle. La Commune prendrait en charge son entretien en contrepartie d'un transfert financier par la CC2V. Il convient donc d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

II – SPORTS

Rapporteur : M. CALMELS

15 - Course cycliste à Dreslincourt - Information

Le club Compiègne Sports Cyclistes organise le dimanche 19 septembre prochain sa course cycliste annuelle (initialement prévue le 15 mai 2021) à partir de 13H sur Dreslincourt. Les démarches administratives sont en cours.

III – AFFAIRES SOCIALES

Rapporteur : Mme KONATÉ-MARTIN

16 - Garderie multi-accueil « Les p'tites canailles » - Admissions 2021-2022 - Information

Actuellement :

- Agrément de 20 places
- 30 enfants accueillis dont : 24 contrats réguliers et 6 accueils occasionnels

Pour 2021/2022 :

- 14 départs à l'école
- 14 reconductions pour 2021/2022
- 1 déménagement
- 1 fin de dérogation enfant en situation de handicap (6 ans)

Demandes Période Juin 2020 – Mai 2021

• Habitants de Ribécourt-Dreslincourt

23 demandes d'accueil sous contrat régulier :

- **5 abouties en cours d'année**
- **7 acceptées pour 2021/2022**
- 4 annulées pour autre mode de garde
- 4 sans réponse au mail de préparation de la commission
- 1 pour commission 2022
- 2 refus d'accueil pour 2021/2022 (plus de place groupe bébés)

5 demandes d'accueil occasionnel :

- **2 abouties en cours d'année**
- **2 acceptées pour 2021/2022**
- 1 annulée pour cause déménagement

• Habitants extérieurs à Ribécourt-Dreslincourt

30 demandes d'accueil sous contrat régulier :

- 0 acceptée

10 demandes d'accueil occasionnel :

- **3 acceptées en cours d'année**

17 - Maison De Quartier – Programme juillet 2021 - Information

Mercredi 07	10h/18h15 Journée à la Base d'Elincourt ST Marguerite	
Judi 08	8h30 / 19h30 Journée en Baie de Somme : découverte de la baie de somme et Opération Koh Lanta	
Vendredi 09	9h15 / 17h PARC DE COUPAVILLE: Laser Outdoor et Défis, Jeux...	
Lundi 12	10h/12h: CUISINE et JEUX POUR TOUS	13h/17h: Cinéma Paradisio
Mardi 13	10h / 12h: String Art	13h/16h30: MOTO CROSS
Judi 15	9h/16h45 Journée au Parc D'Isle: Isle Aventure Accrobranche et Mini ZOO	
Vendredi 16	9h30/18h Journée Verberie : Slide / Bouée Tractée / Accro ou Escape Game	
Lundi 19	10h à 12h : Préparation du Séjour Jablines	14h à 17h : Jeux pour tous
Mardi 20 au 23	Séjour Base de Loisirs de JABLINES – départ J1 à 9h / Retour J4 à 18h Planche à voile, Danse de Rue, Tir à l'arc, Base Nautique, Grands jeux, Veillées... En gîte, en Pension Complète.	
Lundi 26	10h/12h : Atelier Cuisine	13h/16h45 : BMX à Clairoux
Mardi 27	9h30/16h45: Journée AQUASLIDE PARK ET BASE NAUTIQUE LONGUEIL SAINTE MARIE	
Mercredi 28	10h/12h : Atelier Créatif	14h/18h : Jeux pour tous
Judi 29	10h / 16h45 Journée Roadbook à St Sauveur	
Vendredi 30	9h30/16H45 Journée Equitation à Chiry Ourscamps	

Pour chaque sortie merci de prévoir un SAC A DOS avec une casquette, un Kway, de la crème solaire et de l'eau.

En fonction de la sortie ne pas oublier le Goûter et/ou Picnic - Page facebook pour suivre les activités en photos : [maisondequartierdutierval](#)
Accueils Ados jusque 19h

18 – MDQ – Tarifs 2021- Délib n° 2021-085

TARIFS JUILLET 2021 (hors tarifs annualisés)

Participation familiale demandée par enfant

Journées :

BAIE DE SOMME : découverte de la baie + animation koh lanta : 6€

PARC DE COUPAVILLE : Laser Outdoor et Jeux : 6€

PARC D'ISLE : Accrobranche et Mini Zoo : 6€

SLIDE PARK VERBERIE : Activités Nautiques : 6€

AQUASLIDE Longueil St Marie : 10€

EQUITATION à Chiry Ourscamps : 8€

Séjour JABLINES 4J/3 NUITS : 20€

Pour les autres activités de l'été nous avons déjà une délibération pour ces tarifs pour 2021.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

19 – Programme ALSH Juillet 2021 - Information

Les activités seront centrées principalement autour du thème : **En route pour l'Asie.**

Les inscriptions se réalisent uniquement sur « Mypérischool » :

- Du lundi 31 mai au dimanche 13 juin 2021 pour les habitants de Ribécourt-Dreslincourt
- Du lundi 14 juin au dimanche 20 juin 2021 pour les extérieurs

Les enfants seront divisés en 5 groupes : 3/4 ans, 4/5 ans, 6/7 ans, 8/9 ans et 10/12 ans.

Cette répartition implique qu'il faudra utiliser la partie restauration « maternelle » comme salle d'activités pour les 2 groupes 3 / 4 ans et 4 / 5 ans.

De ce fait, petits et grands mangeront dans la même partie de la restauration.

Compte-tenu de la situation sanitaire actuelle, et des protocoles qui restent inchangés au sein de notre structure, nous avons décidé de mettre en place une limitation plus importante pour les inscriptions :

	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4
3 / 4 ans	16	16	16	16
4 / 5 ans	16	16	16	16
6 / 7 ans	24	24	24	24
8 / 9 ans	24	24	24	24
10 / 12 ans	24	24	24	24
TOTAL	104	104	104	104

Soit :

- Une limitation à 16 enfants au lieu de 24 enfants pour chaque groupe de – de 6 ans
- Une limitation à 24 enfants au lieu de 36 enfants pour chaque groupe de + de 6 ans

Les objectifs pédagogiques de l'ALSH de Ribécourt-Dreslincourt pour le mois de juillet :

- Favoriser la socialisation et l'apprentissage de la vie en collectivité
- Favoriser l'épanouissement moral, physique et culturel ainsi que l'autonomie de l'enfant
- Développer le sens de l'imagination et la créativité chez l'enfant
- Assurer la sécurité physique, affective et morale de l'enfant

Equipe d'animation

Du fait de la limitation du nombre d'enfants : 4 animateurs de moins cette session, par rapport à un mois de juillet « normal ».

L'équipe d'animation sera composée de la manière suivante :

D'une directrice Delphine PRENETA, d'une directrice adjointe Lucile CORBEAU, d'un directeur adjoint stagiaire (stage non rémunéré) Alexandre PERIDON ainsi que de 13 animateurs/trices.

- **BROUTIN Alice** : animatrice, BAFA, stagiaire BAFD, titulaire
- **BOURGEOIS Marie** ; animatrice, BAFA, contrat de 3 semaines + 4 jours
- **CARE Clothilde** : animatrice, BAFA, contrat 3 semaines + 4 jours
- **CASSEZ Kévin** : animateur, BAFA, contrat de 3 semaines+ 4 jours
- **DANGOISSE Vanessa** : animatrice, BAFA, titulaire
- **DEFLANDRE Cécile** : animatrice, BAFA, titulaire
- **GEOFFROY Charline** : animatrice, non diplômée, contrat de 3 semaines + 4 jours
- **LONCLE Pierre** : animateur, BAFA Stagiaire, contrat 3 semaines + 4 jours
- **PETIT MéliSSa** : animatrice, BAFA, titulaire
- **SERBIN Anna** : animatrice, BAFA stagiaire, contrat 3 semaines + 4 jours
- **SOKOL Léa** : animatrice, BAFA stagiaire, contrat 3 semaines + 4 jours
- **TALON Kilian** : animateur, non diplômé, contrat de 3 semaines + 4 jours
- **WALLAERT Amélie** : animatrice BAFA, contrat 3 semaines + 4 jours

Le recrutement des animateurs s'est réalisé mi-mai. Au sein de l'équipe, 10 animateurs ayant déjà travaillé en juillet dernier ou lors des petites vacances ont été repris, et 3 nouveaux animateurs ont été recrutés.

Des réunions de préparation sont prévus les samedis 29 mai, 12 juin et 3 juillet.

Communication Enfants / Familles

Un flyer d'informations a été distribué dans les 3 écoles. Il apparaît également sur « Mypérischool » et sur le site de la mairie.

Sorties

	Sorties réalisées	Agés
Semaine 1	Parc Canopée - Ambleny	3/4 ans et 5 ans
	CO Randonnée nature – Elincourt-Sainte- Marguerite	10 /12 ans
	Fort Mahon plage	8/9 ans
	Parc Coupaville - Soisson	6/7 ans
	Iniatiion joutes – Longueil Annel	10/12 ans
Semaine 2	Pekin express - Compiègne	8/9 ans et 10/12 ans
	Ciné – Noyon + resto – Comptoir du Malt à Noyon	8/9 ans
	Moto-cross – Ribécourt-Dreslincourt	10/12 ans
	Parc Animalier – St Léger en Bray	3/4 ans et 5 ans
	Iniatiion Aviron - Compiègne	8/9 ans
	Parc de Bayser - compiégnne	5 ans
	Parc D’Isle – St Quentin	6/7 ans
	Fort Mahon plage + resto	10/12 ans
	Iniatiion pêche à pied Fort Mahon	6/7 ans
Semaine 3	Iniatiion poney – Essigny le Grand	3/4 ans + 5 ans
	Parc d’Isle – St quentin	10/12 ans
	Le parc des félins - Luminy	8/9 ans
	Parc le Fleury – wavrechain-sous-faulx	5 + 6/7 ans
	Parc d’Isle – St quentin	3/4 ans et 8/9 ans
	Laser – Compiègne + resto il Restaurante à Compiègne	10/12 ans
	Parc vallée des peaux rouges - Fleurines	6/7 ans
	Parc de Gouvieux	5 ans
	Ile de loisirs de Jablines - Annet	10/12 ans
Semaine 4	Sherwood Parc - Viarmes	10/12 ans + 8/9 ans
	Parc de Gouvieux	3/4 ans
	Bowling - Noyon + resto – Comptoir du malt à Noyon	6/7 ans
	Base nautique – St Leu d’Esserent	3/4 ans et 5 ans
	Axo plage - Monampteuil	6/7 ans et 8/9 ans

Compte-tenu de la situation sanitaire actuelle, et des protocoles qui restent inchangés au sein de notre structure, nous avons décidé d’annuler :

- Les campings à Wingles et à Attichy, prévus initialement
- La fête de l’été
- La soirée de fin de centre

Restauration municipale / Prestataire API / LECLERC

Cet été, pour les pique-niques, nous passeront par API et Leclerc, pour varier au maximum les sandwichs proposés aux enfants.

IV – TRAVAUX

Rapporteur : M. BELLOT

20 - Marché à Bons de Commande : entretien des voiries et réseaux divers - Modification - Délib n° 2021-086

Le projet présenté lors de la dernière commission travaux doit être modifié. En effet, compte tenu des possibilités offertes par le décret du 22 juillet 2020, les acheteurs publics ont la possibilité de passer des marchés de travaux sans formalisme avec pour seule obligation un montant nécessairement inférieur à 70 000€ HT. Compte tenu des besoins rencontrés sur l'ensemble des voiries de la Commune, et la nécessité de procéder rapidement à des réparations, il est proposé de recourir à cette procédure d'exception prolongée pour les marchés conclus jusqu'au 10 juillet 2021 et de fixer le montant du marché à 68 000€ HT pour une année. Bien entendu et pour respecter les règles concurrentielles, il est proposé de réaliser une consultation préalable par simple lettre auprès de 3 entreprises de VRD avant de conclure le marché.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

21 – Projet de réhabilitation local E.T.I. - Information

L'acquisition du bâtiment étant réalisée (signature 31/05/2021 14h00) il est prévu de réhabiliter les bureaux afin d'accueillir la kinésithérapeute installée aujourd'hui dans la maison derrière la Mairie, (ancien centre social) cette dernière ayant en effet le projet de s'associer avec un confrère.

Un certain nombre de travaux seront réalisés normalement par les services techniques communaux étant donné la nature de ceux-ci : installation et suppression de cloisons, mise en peinture des murs, reprise de quelques éléments électriques.

V – ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Rapporteur : Mme BLONDEAU

22 – Concours des Maisons fleuries 2021 - Délib n° 2021-087

Chaque année, la Commune organise son traditionnel concours des Maisons fleuries afin de récompenser tous les administrés contribuant à l'embellissement de Ribécourt-Dreslincourt. Pour se faire, le Conseil Municipal doit se prononcer sur son règlement :

Les catégories :

- Fleurissement exceptionnel (maison fleurie toutes catégories confondues)
- 1^{ère} catégorie : jardin fleuri ou cour fleurie visibles de la rue
- 2^{ème} catégorie : façade fleurie visible de la rue (murs, fenêtres, balcons fleuris)
- 3^{ème} catégorie : fleurissement dans les secteurs d'habitation en collectif

Le Jury jugera les candidatures sur :

- l'aspect général
- le fleurissement
- la variété
- l'harmonie
- la pérennité

Les prix offerts par la municipalité par catégorie sont :

- Exceptionnel : 230 €
- 1^{er} prix : 150 €

- 2^{ème} prix : 120 €
- 3^{ème} prix : 90 €
- 4^{ème} prix : 60 €

10 bons d'achat de 38 € seront à présenter au Lycée Horticole, et au Magasin "L'instant fleuri" de Ribécourt-Dreslincourt.

Sélection :

Il n'y a pas d'inscription préalable. Le jury visitera toute la Commune.

Les premiers prix de l'année 2020 seront classés hors concours, c'est à dire sans bénéficier de prix.

Le jury :

Le jury sera composé de :

- Monsieur le Maire, Président
- Madame l'Adjointe chargée de l'Environnement et du Cadre de Vie
- Les membres de la Commission Environnement et Cadre de Vie
- Un responsable des espaces verts de la Commune
- Un enseignant du Lycée Horticole.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

VI – AFFAIRES SCOLAIRES

Rapporteur : M. CARRASCO

23 – Frais de scolarité des enfants extérieurs - Délib n° 2021-088

Chaque année, il y a lieu de délibérer sur la gratuité de l'accueil d'enfants de communes extérieures dans les écoles primaires et maternelles de la Ville.

Pour l'année 2020/2021, le conseil municipal avait décidé qu'aucune participation ne sera demandée aux communes extérieures pour leurs enfants scolarisés dans les écoles primaires et maternelles de RIBECOURT-DRESLINCOURT. Cette gratuité est accordée sous réserve de réciprocité.

Il convient donc de se prononcer pour l'année 2021/2022.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

VII – CULTURE-JEUNESSE

Rapporteur : M. LÉTOFFÉ

24 – Fête de la Musique 2021 - Information

Compte-tenu de l'état actuel des choses, il a été difficile de se projeter sur l'organisation de la fête de la Musique 2021. Bien que le contexte semble aller vers une amélioration, la Commune n'est pas en mesure d'assurer la fête de la Musique cette année.

Même s'il a été évoqué la possibilité d'avancer l'heure de celle-ci dans l'après-midi, cela semble difficile compte-tenu du jour (le 21 juin étant un lundi) et des mesures obligatoires dues à la situation sanitaire (distanciation, port du masque, couvre-feu...).

25 – 14 Juillet 2021 - Information

Tout comme les festivités du 21 juin, cette manifestation n'aura malheureusement pas lieu. Outre les mesures sanitaires, il faut rester prudent. Il n'y aura donc ni retraite aux flambeaux ni feu d'artifices ni repas champêtre.

Notez qu'à l'heure actuelle, il n'est plus possible d'organiser un feu d'artifices puisque toutes les démarches doivent se faire au-moins trois mois avant (autorisations, choix du prestataire...). En mars, il était impossible de se projeter et donc aucune démarche n'a été engagée.

26 – Brocante d'Automne 2021 - Information

Pour le moment, il a été décidé de maintenir la brocante d'automne qui aura lieu le **dimanche 03 octobre** prochain, sous réserve d'éventuelles directives préfectorales.

Une restauration sera proposée mais elle se fera sous forme de « plats à emporter ».

VIII – COMMUNICATION

Rapporteur : M. COPPIN

27 – Dossier d'aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques – Délib n° 2021-089

Il s'agit là d'un dispositif à l'initiative du Centre National du Livre (CNL) pour soutenir l'achat de livres imprimés pour accompagner la reprise d'activité des librairies indépendantes et renforcer les fonds disponibles dans les bibliothèques (<https://centrenationaldulivre.fr/aides-financement/aide-exceptionnelle-a-la-relance-des-bibliotheques>).

La médiathèque Roland Florian est éligible à l'obtention de cette aide, puisqu'elle répond aux conditions cumulatives suivantes :

- être un réseau de bibliothèques ou une bibliothèque de lecture publique territoriale
- disposer d'un personnel permanent ou de bénévoles formés à la bibliothéconomie ;
- proposer au public un accès direct aux collections et ne pas pratiquer la location d'ouvrages.
- un budget réalisé en 2020 pour les acquisitions de livres imprimés d'au moins 5000€. (8 968.14 euros ont été dépensés pour les seuls livres imprimés. Le solde du compte 60651 ayant été dédié aux abonnements des magazines et périodiques).
- un budget 2021, dont les crédits d'acquisition le livres imprimés sont supérieurs ou égaux à ceux de 2020.
- acheter tout type d'ouvrages répondant à la liste mise à disposition par le CNL (<https://centrenationaldulivre.fr/aides-financement/aide-exceptionnelle-a-la-relance-des-bibliotheques>).

Les justificatifs de cette éligibilité sont joints aux justificatifs réclamés par le CNL.

Quel peut-être le montant de cette aide ?

Crédits d'acquisitions de livres imprimés 2021	Niveau de l'aide du CNL
Entre 5 000 et 10 000 €	30%
Entre 10 001 et 30 000 €	25%
Entre 30 001 et 60 000 €	22,5%
Entre 60 001 et 100 000 €	20%
Entre 100 001 et 200 000 €	15%
Plus de 200 000 €	30 000 €

Le montant de la subvention sera calculé sur les achats de livres imprimés auprès des librairies indépendantes.

Le compte 60651 affiche un crédit de 14 000 euros dont 3000 euros sont consacrés aux abonnements presse et magazine. Reste ainsi un solde théorique de 11 000 euros pour l'achat de livres imprimés. Mais il est proposé de limiter la somme des achats de livres imprimés à 10 000 euros pour les motifs suivants :

- ce qui nous laisse une possibilité et une plus grande souplesse pour acheter auprès de soldeurs ou de petits éditeurs.
- Ce qui limitera les risques de devoir rembourser le CNL si nous n'atteignons pas la somme précisée (la subvention est versée en totalité dès l'accord)
- Ce qui nous permettra d'obtenir une subvention plus importante (jusque 10 000 euros, 30% alors que 10 001 euros, 25% de subvention)

Soit un montant envisageable pour l'aide versée de 3 000 euros.

Constitution du dossier :

- Création d'un compte en ligne sur la plate-forme du CNL par la responsable de la médiathèque
- Fournir les justificatifs nécessaires, à soumettre pour approbation et validation au conseil municipal, à savoir :
 - ❖ Habilitation pour le compte d'une structure. Par ce document, Monsieur le maire autorise la responsable de la médiathèque Roland Florian, à gérer le dossier dans son intégralité.
 - ❖ La déclaration sur l'honneur signée par le monsieur le Maire de la réalisation du budget d'acquisition de livres imprimés en 2020
 - ❖ La délibération du vote du budget primitif pour 2021
 - ❖ La déclaration sur l'honneur de la répartition du budget en 2021
 - ❖ Un RIB
 - ❖ L'engagement sur l'honneur de fournir la réalisation des acquisitions de livres imprimés en 2021.

Ce dossier est à rendre entre le 1^{er} juin et le 31 août 2021.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

28 – Carte de Fête des mères - Information

En 2021, le poème a été rédigé par les élèves de CM1/CM2 de l'école Jean HOCHET (classe de Mme KOUAMÉ), avec l'aide de Franck COPPIN, Conseiller Municipal. L'an dernier, nous avons déjà sollicité l'école Jean HOCHET, mais en raison de la crise sanitaire, le projet n'a pas pu aboutir (seule une séance avait eu lieu). Nous avons renouvelé notre demande à l'école en 2021.

La Directrice, Mme KOUAMÉ a souhaité participer à ce projet avec sa classe. 3 séances de travail (1h30) ont été nécessaires pour réaliser le poème.

Les illustrations sont l'œuvre de Léa MARTIN. Dans le cadre d'une rencontre avec les élèves, Léa MARTIN est venue présenter les dessins qui ont illustré la carte, ainsi que son travail d'illustratrice le vendredi 21 mai après-midi. Elle a animé un atelier créatif autour de la technique du pastel sec, (technique qu'elle a utilisée pour la carte) avec les enfants.

IX – CMJ

Rapporteur : Mme FRÉTÉ

29 - Fin du projet « Sécurité à proximité des écoles » – Information

Projet phare de leur mandature, c'est par une distribution de flyers et d'affiches que cette action s'est conclue.

Mardi 18 mai, Emre à l'école Aristide BRIAND, Eloïse et Hugo à l'école Jean HOCHET, Lana et Nolan à l'école Hubert MICHEL ont distribué des flyers à la sortie de leurs écoles respectives (avec l'aide d'un élu adulte ou d'un agent).

Lyla-Ann, Lana, Sara et Luca accompagnés par moi-même, ont distribué des flyers et des affiches dans les commerces de la ville, le mercredi 19 mai 2021 après-midi.

Les réactions ont été très positives. Il y a eu un très bon dialogue entre les adultes et les enfants.

30 – Elections CMJ – Information

Les élections du Conseil Municipal Jeunes ont eu lieu le vendredi 11 juin 2021 matin dans les écoles. Les enfants ont été élus pour 2 ans. Pour ce nouveau mandat, les candidatures ont été ouvertes pour la première fois aux élèves de CE1.

- 12 élèves étaient candidats à l'école Aristide BRIAND
- 8 élèves étaient candidats à l'école Jean HOCHET
- 14 élèves étaient candidats à l'école Hubert MICHEL

Mme FRÉTÉ présente les résultats :

Aristide Briand :

- BEN ABDESSLEM Ozil 70 voix élu
- GALBON Lana 63 voix élue
- HAMON Gabriel 55 voix élu
- GADENNE Louise 52 voix élue
- DELEFOSSE Léa 49 voix élue

Hubert Michel :

- NISOLE Constance 35 voix élue
- SAILLIOT Soukaïna 33 voix élue
- MADI Nolan 31 voix élu
- DUTOIT Angèle 31 voix élue
- VERMAND NGONO Amaya 29 voix élue

Jean Hochet :

- FREITAS Alicia 40 voix élue
- PLINGUIER Filipine 33 voix élue
- TIRROLLOY Lucas 33 voix élu
- BERTHOLON-LEMOINE Stanislas 29 voix élu
- LEMAINI Eliott 26 voix élu

Félicitations aux nouveaux élus.

La cérémonie de remise des écharpes est prévue le vendredi 25 juin à 19h au centre Yves MONTAND.

X - QUESTIONS DIVERSES

Les points suivants ont été évoqués par des questions préalablement adressées par courriel :

- **Salle de réunion pour les conseillers de l'opposition** : salle sans Wi-Fi et vieillissante.
M. LÉTOFFÉ précise que la salle sise 173 Rue de Paris avait été laissée à disposition en attendant que les salles de réunion de la Mairie soient réhabilitées. Les travaux étant achevés, les élus de l'opposition peuvent donc s'y réunir. Ces salles étant utilisées pour diverses réunions, il convient de faire ses réservations (dates et heures) auprès des services de la mairie.
- **Formation des élus sur les tablettes** : pas de date.
M. LÉTOFFÉ précise qu'une demande a été faite le 24 avril dernier auprès de la CC2V mais au vu du contexte sanitaire en vigueur, la demande de formation est en attente.
- **Sur sept nouveaux postes (en création/en ouverture) trois seulement figurent sur le site www.emploi-territorial.fr Pourquoi ?**
La raison pour laquelle les quatre postes ne figurent pas sur le site est parce que ce sont des emplois saisonniers et qu'il n'y a pas de création de postes pour ceux-ci. Ils n'entrent pas dans le tableau des effectifs.
- **Pouvons-nous avoir une présentation du projet en cours de construction (face E. Leclerc) ?**
A cette question, M. LÉTOFFÉ répond que depuis des années lorsque des constructions se font sur la Commune il n'a jamais dérogé à une présentation mais qu'il faut comprendre que nous sommes dans un contexte sanitaire particulier depuis un an et demi et qu'il nous est impossible d'avoir une présentation des aménageurs. Toutefois, la présentation de ce projet pourra avoir lieu lors d'un prochain Conseil Municipal en fonction des levées sanitaires.
- **Y a-t-il une enquête de faite sur la dégradation de la vitrine du nouveau coiffeur ?**
M. LÉTOFFÉ tient à préciser que le coiffeur n'a pas été le seul concerné par les dégradations mais également la Mairie, des habitations de la Rue Séverine et le collège Avenue Montesquieu.
Il rappelle qu'en tant que Maire et Officier de Police judiciaire il est certes informé de certaines affaires mais qu'il a un droit de réserve qu'il respectera toujours.
L'auteur des faits a été appréhendé ; il passera devant le tribunal courant juin mais tant que le jugement n'est pas rendu, il est présumé innocent.
- **Aucune réunion de la commission « Environnement et Cadre de vie » n'a été faite, pourquoi ?**
Action citoyenne : la journée « Nettoyons la nature » sera-t-elle organisée ?
L'adjoint chargé à l'Environnement et Cadre de vie réunit les élus en fonction des questions et des manifestations ; et la question concernant « Nettoyons la nature » sera naturellement présentée lors d'une réunion de la commission « Environnement et Cadre de vie ».
- **Pouvez-vous faire revivre l'aire de pique-nique situé sur la route de Thiescourt ?**
M. LÉTOFFÉ rappelle aux natifs de Ribécourt-Dreslincourt, qu'il y a une vingtaine d'années, les tables et bancs ont été dégradés par un administré. Pour cette raison, tout à chacun peut

y pique-niquer à la condition d'amener « son propre matériel ».

- **Avez-vous accordé une dérogation pour l'ouverture des commerces le dimanche toute la journée ?**

M. LÉTOFFÉ précise que l'arrêté préfectoral du 10 juin 2021 portant dérogation exceptionnelle au repos dominical est exécutoire. Il donne ainsi lecture des termes suivants « Considérant qu'il est nécessaire de permettre aux commerces de rattraper la baisse du chiffre d'affaires subie en raison des fermetures imposées par le contexte épidémique ».

L'ordre du jour épuisé et aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 20H05.